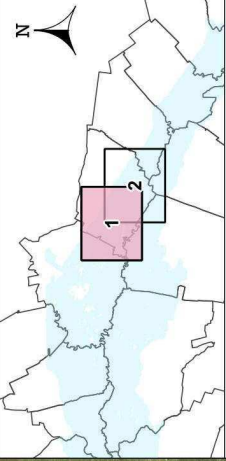


Plan de Prévention du Risque  
inondation de la Seine aval

CARTE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

CLESLES  
n°1 sur 2



Echelle : 1/10 000e  
0 250 500 m

Limites administratives

□ Limites communales

Zonage réglementaire

- Zone "Rouge" :  
Champ d'expansion  
des crues ou  
zones en eaux en  
permanence
- Zone "Bleu Foncé" :  
Secteurs urbanisés  
en zone d'aléa fort
- Zone "Bleu Moyen" :  
Secteurs urbanisés  
ou en projet  
en zone d'aléa moyen
- Zone "Bleu Clair" :  
Secteurs urbanisés  
ou en projet  
en zone d'aléa faible

Sources : BD Ortho®, BD TOPO®, IGN  
V1.1 - Mars 2019 - RGF93-Lambert-93

